L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RPC

RAPPORT SUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE – **2011**

Période visée : Du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011

PROFIL DE L'OFFICE

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (« l'OIRPC ») est un organisme de gestion de placements professionnel qui place l'actif dont le Régime de pensions du Canada (le « RPC ») n'a pas besoin pour verser les prestations de retraite courantes. L'OIRPC a été créé par une loi du Parlement en décembre 1997 dans la foulée des fructueuses mesures de réforme du RPC. L'organisme a pour mandat d'aider à constituer les prestations de retraite des 17 millions de cotisants et de bénéficiaires du RPC en maximisant le rendement tout en évitant les risques de perte indus. En d'autres termes, l'organisme cherche à augmenter la valeur à long terme de la caisse du RPC afin d'honorer la promesse de retraite faite à la population canadienne.

Tous les trois ans, l'actuaire en chef du Canada établit des prévisions sur la santé financière du RPC pour les 75 prochaines années. Son dernier rapport, publié à la fin de 2010, a confirmé que le régime, tel qu'il est constitué à l'heure actuelle, sera viable pendant la période projetée. Selon le rapport, les cotisations devraient dépasser les versements de prestations jusqu'en 2021. Par conséquent, la caisse du RPC augmentera considérablement au cours des 10 prochaines années, à mesure que seront réinvestis le revenu de placement et les cotisations excédentaires. Le rythme de croissance ralentira quelque peu au-delà de 2021, puisqu'une partie du revenu de placement sera utilisé pour verser les prestations de retraite, mais la caisse devrait continuer d'augmenter.

L'OIRPC investit dans des actions de sociétés cotées en bourse, des actions de sociétés fermées, des biens immobiliers, des infrastructures des obligations indexées sur l'inflation et des titres à revenu fixe. Notre horizon de placement à long terme, conjugué à notre approche distincte en matière de placement, à la stabilité du capital et à nos connaissances spécialisées des placements, nous a permis de tirer profit d'importantes occasions de placement à long terme. Environ 80 milliards de dollars sur les quelque 150 milliards de dollars que compte la caisse du RPC sont investis à l'échelle mondiale afin de diversifier le portefeuille, de sorte que le revenu et les gains en capital provenant des placements à l'étranger reviennent au Canada et servent au paiement des prestations de retraite futures.

L'OIRPC a son siège social à Toronto et possède des bureaux à Londres et à Hong Kong. Grâce à notre réputation et notre capacité mondiale, nous attirons des professionnels de haut calibre venant du monde entier. Au cours des cinq dernières années, nous avons recruté un grand nombre d'employés qualifiés afin de mieux gérer notre croissance rapide et de mettre en œuvre notre stratégie de gestion active. Nous recherchons toujours des gens qui partagent nos principes directeurs d'intégrité, de partenariat et de rendement élevé, qui s'intègrent bien à notre culture et qui désirent s'engager dans une relation de travail à long terme.

L'OIRPC est une société d'État fédérale, qui a reçu son mandat des gouvernements fédéral et provinciaux qui exercent une supervision sur le RPC. Il rend des comptes au Parlement et aux ministres des Finances fédéral et provinciaux, qui sont les gérants du RPC. Cependant, l'Office est régi et géré de manière indépendante du RPC et n'a pas de lien de dépendance avec les gouvernements. De cette manière, il est à même de fonctionner comme un organisme de gestion de placements professionnel respectant des normes internationales. L'actif que nous investissons appartient aux bénéficiaires actuels et futurs du RPC et non aux gouvernements. Cette caractéristique ainsi que plusieurs autres distinguent la caisse du RPC des fonds souverains créés par les gouvernements dans d'autres territoires. Ces caractéristiques comprennent notamment un modèle de gouvernance sans lien de dépendance, un conseil indépendant et un mandat axé uniquement sur le placement.

Selon notre politique d'information, *« Les Canadiens ont le droit de savoir pourquoi, comment et où nous investissons les fonds du Régime de pensions du Canada, qui prend les décisions de placement, quels sont les placements que nous détenons en leur nom et quel est leur rendement ».* La publication de rapports annuels complets, notre site Web, la tenue d'assemblées publiques et la publication trimestrielle des résultats des placements contribuent au respect de cet engagement.

CONTENTS

1 MESSAGE DU PRÉSIDENT
3 APPROCHE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE
5 *PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE* DES NATIONS UNIES
8 ENGAGEMENT
10 SECTEUR D'ENGAGEMENT – CHANGEMENTS CLIMATIQUES
12 SECTEUR D'ENGAGEMENT – INDUSTRIES EXTRACTIVES
13 SECTEUR D'ENGAGEMENT – RESSOURCES EN EAU
14 SECTEUR D'ENGAGEMENT – RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS
15 SECTEURS D'ENGAGEMENT ÉLARGIS
17 VOTE PAR PROCURATION
20 GESTION DE PLACEMENTS
23 EN PERSPECTIVE

MESSAGE DU PRÉSIDENT

DAVID F. DENISON
LE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION,
OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RPC

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC) a connu un excellent exercice 2011, puisque l'approche axée sur le portefeuille global à long terme a produit un bon rendement. Si la plupart des marchés des placements ont progressé au premier semestre de 2011, les perspectives économiques mondiales demeurent incertaines et les marchés restent instables. Quelle que soit la conjoncture, nous sommes convaincus qu'un engagement ferme et continu à l'égard des politiques et des pratiques d'investissement responsable constituera un facteur inhérent à la viabilité des rendements pour la caisse du Régime de pensions du Canada (RPC).

Les facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance (ESG) favoriseront considérablement le rendement financier à long terme de presque toutes les entreprises dans lesquelles nous investissons, aussi bien en ce qui a trait aux coûts possibles qu'aux possibilités qu'ils présentent. Ces facteurs sont essentiels à la gestion des affaires, mais leurs effets ne sont pas nécessairement immédiats ou évidents. Il est donc primordial, tant pour les entreprises que pour les investisseurs à long terme comme l'OIRPC, d'adopter une approche stratégique. Nous croyons que l'adoption de normes élevées de comportement responsable des entreprises peut avoir une incidence très favorable. À l'inverse, les risques qui ne sont pas gérés finiront par avoir des conséquences. Par conséquent, l'Office considère l'investissement responsable du point de vue du risque et du rendement à long terme. En tant qu'investisseur prudent, nous avons la responsabilité fiduciaire d'analyser l'impact financier potentiel des facteurs environnementaux et sociaux et de rechercher la bonne gouvernance dans les entreprises que nous détenons en portefeuille.

Un élément clé de notre approche est l'application d'un programme d'engagement complet aux sociétés. Nous estimons qu'un dialogue proactif avec la haute direction des entreprises, soit par nous-mêmes, soit en collaboration avec d'autres investisseurs institutionnels importants, a donné d'excellents résultats. Voici quelques exemples :

- Les entreprises communiquent plus régulièrement l'information concernant les facteurs environnementaux, notamment les émissions de gaz à effet de serre et l'utilisation des ressources en eau. La communication de l'information permet aux investisseurs de prendre des décisions plus éclairées et peut également mener à de meilleures pratiques de gestion et d'exploitation.
- Les grandes entreprises ont accompli des progrès notables ces dernières années en vue d'harmoniser la rémunération des cadres avec les intérêts des actionnaires.
- La gouvernance au sein des sociétés canadiennes s'est amélioration, notamment grâce à l'élection des administrateurs à la majorité des suffrages exprimés, plutôt qu'un vote par liste ou un scrutin majoritaire uninominal, comme c'était généralement le cas.

Reconnaissant l'importance croissante de la question de la rareté et de la qualité de l'eau, l'OIRPC en a fait une priorité l'an dernier. Nous avons signé l'initiative d'information concernant l'eau dans le cadre du *Carbon Disclosure Project* (CDP) à son lancement en mars 2010. Le taux de réponse de 50 % à l'enquête initiale indique que les plus grandes entreprises mondiales sont concernées par la question de l'eau. Cette année, nous avons participé à une campagne mondiale visant à encourager les 112 grandes entreprises qui n'ont pas répondu en 2010 à le faire en 2011. En outre, nous avons entamé des discussions avec les entreprises canadiennes des industries extractives concernant leurs pratiques et la présentation de l'information sur leur utilisation des ressources en eau. De plus, le risque lié à l'eau constitue un facteur que nous évaluons et analysons lorsqu'il représente un élément important de certains placements privés.

Parmi le grand nombre d'activités prévues pour l'année qui vient, nous accorderons la priorité à trois points particuliers :

- Nous nous engagerons un dialogue constructif avec les entreprises, soit par nous-mêmes, soit en collaboration avec d'autres investisseurs ayant les mêmes préoccupations, sur nos secteurs d'engagement clés que sont les changements climatiques, les industries extractives et l'eau. Nous mettrons l'accent sur l'amélioration de la communication de l'information afin de faciliter les comparaisons. De toute évidence, l'amélioration de la communication de l'information permet à l'OIRPC de prendre des décisions plus éclairées en tant qu'investisseur à long terme. Nous resterons un partisan actif des initiatives de collaboration à l'échelle mondiale et d'intérêt pour l'Office, dont les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, le *Carbon Disclosure Project* et l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives.
- Que ce soit par nous-mêmes ou en collaboration avec d'autres investisseurs, nous continuerons à exercer des pressions en faveur de l'amélioration de la représentativité des actionnaires, de la transparence de la rémunération des dirigeants et du système de vote par procuration, ainsi que d'une plus grande adoption des meilleures pratiques, ce qui comprend la communication de commentaires constructifs aux organismes de réglementation.
- Nous cherchons à accroître l'intégration des principes d'investissement responsable dans nos processus courants de gestion des placements tant publics que privés.

Au nom des 17 millions et plus de Canadiens qui participent au RPC, l'OIRPC restera un chef de file mondial et un participant actif dans le domaine de l'investissement responsable, afin d'anticiper et de gérer les risques et les possibilités liés aux facteurs ESG pour la caisse et d'optimiser les avantages financiers qui découleront des actions responsables prises par les entreprises, les gouvernements et les organismes de réglementation.

DAVID F. DENISON
LE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

QUELS SONT LES FACTEURS ESG?

Avec quelques différences d'un secteur à l'autre et d'une entreprise à l'autre, voici quelques-unes des questions concernant les facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance (ESG) que nous soulevons dans les discussions avec les entreprises et abordons dans l'évaluation des risques, des possibilités et des rendements à long terme.

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

Efficacité énergétique, émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'eau et de l'air, rareté des ressources en eau, Biodiversité, remise en état des sites

FACTEURS SOCIAUX

Droits de la personne, répercussions sur les collectivités et approvisionnement, conditions de travail et sécurité, santé, pots-de-vin et corruption

GOUVERNANCE

Rémunération des cadres supérieurs, qualités requises des administrateurs et élection, indépendance du conseil, droits de vote et autres droits des actionnaires

APPROCHE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC) a pour mission d'aider à assurer les retraites des Canadiens pour les décennies à venir. Convaincu que le comportement responsable des entreprises peut exercer une influence favorable sur le rendement financier à long terme des sociétés dans lesquels il investit, l'Office fait de l'investissement responsable une partie intégrante de sa stratégie de placements à long terme. Le diagramme ci-dessous illustre la mise en œuvre de cette approche, des objectifs de base aux activités courantes.

APPROCHE DE L'OIRPC EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

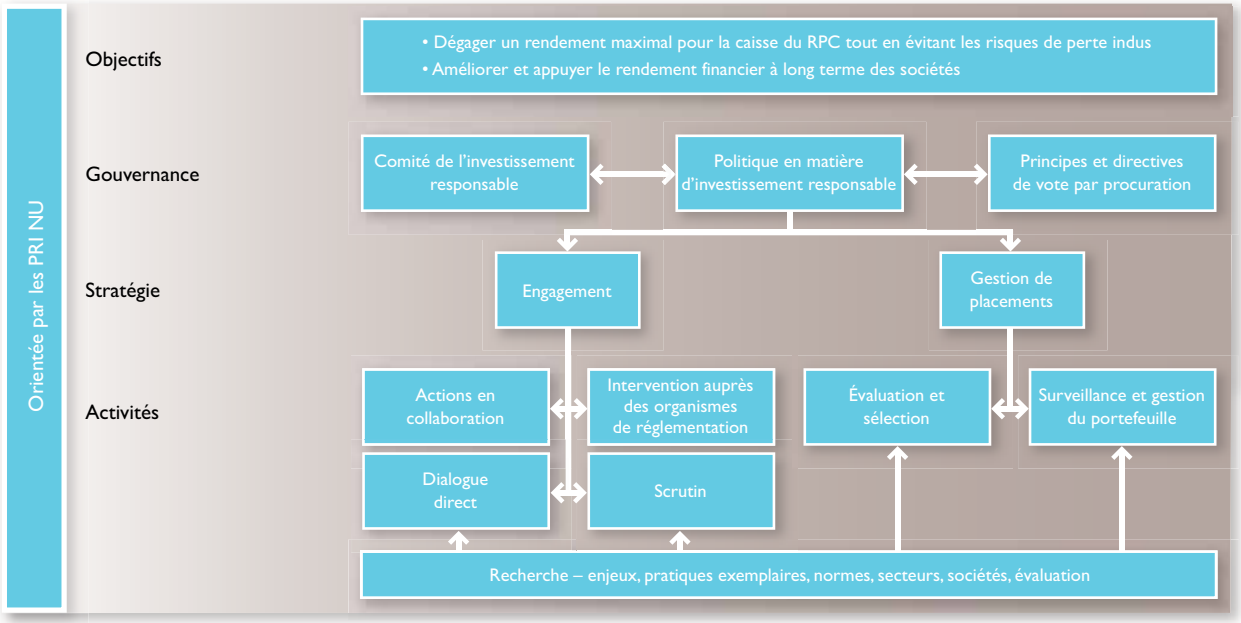

PRINCIPES

Le mandat de l'OIPRC exige que nous adoptions le point de vue fiduciaire d'un gestionnaire de placements professionnel cherchant à maximiser le taux de rendement tout en évitant les risques de pertes indus, pour le compte des membres de la caisse du RPC. La caisse est investie, en partie, de manière passive et à faible coût sur les marchés publics, de sorte qu'elle détient des participations dans plus de 3 100 sociétés dans le monde entier. L'OIRPC prend également des positions actives, au moyen de la sélection de sociétés sur les marchés publics et de placements privés importants dans des sociétés, des infrastructures et des biens immobiliers.

Notre Politique en matière d'investissement responsable décrit nos principes, notre stratégie et notre approche. Nous n'appliquons pas de critères de sélection des titres ni n'éliminons de placements en fonction uniquement des facteurs ESG, car nous sommes convaincus que les contraintes augmentent les risques du portefeuille ou réduisent les rendements. Nous nous attachons plutôt à évaluer l'impact des facteurs ESG dans la mesure où ils influent sur le risque et le rendement à long terme. Dans le cas des placements sur les marchés publics, les facteurs ESG sont intégrés à notre évaluation de la valeur intrinsèque des entreprises. Pour les placements privés, les facteurs ESG sont pris en considération lors du contrôle préalable à un engagement et de la gestion continue de nos placements.

En tant qu'investisseur actif, nous sommes également déterminés à intervenir auprès des entreprises afin d'obtenir des renseignements importants et de favoriser un comportement positif de la part de celles-ci. L'engagement direct se fait en privé, parce que nous estimons que c'est là une approche plus efficace. Par conséquent, nous ne dévoilons généralement pas les noms des entreprises auprès desquelles nous sommes intervenus, mais nous pouvons décider de le faire si nous constatons des progrès insuffisants dans des circonstances données.

Une bonne gouvernance d'entreprise est essentielle pour maximiser et maintenir les bénéfices versés aux actionnaires. Le document Principes et Directives de vote par procuration présente la position de l'OIRPC sur la gouvernance des entreprises et par conséquent :

- Donne des directives et les raisons de l'orientation probable du vote de l'Office à l'égard des questions généralement soumises aux actionnaires;
- Présente notre point de vue sur les questions importantes dont doivent s'occuper les conseils d'administration.

Conformément à son engagement en matière de transparence, l'Office publie ce rapport chaque année, dans lequel il décrit ses activités et les résultats obtenus. La période visée par le rapport va du 1er juillet au 30 juin, ce qui nous permet de faire part de nos activités en matière de vote par procuration à la fin de chaque période de vote. La Politique en matière d'investissement responsable, et les Principes et directives de vote par procuration, et d'autres renseignements sont publiés sur notre site Web à l'adresse www.oirpc.ca. Nous y affichons plus précisément nos intentions de vote par procuration avant la tenue des assemblées, de manière à clairement énoncer notre position tant aux sociétés concernées qu'aux autres parties intéressées.

SURVEILLANCE ET GESTION

Le Comité de l'investissement responsable de l'Office, composé des membres de la haute direction et présidé par le président et chef de la direction, approuve et surveille les stratégies et les activités liées à l'investissement responsable. Il examine régulièrement la Politique en matière d'investissement responsable ainsi que les Principes et directives de vote par procuration, et s'assure que nos activités respectent bien les meilleures pratiques.

Nous avons formé à l'interne une équipe de professionnels expérimentés en ce qui a trait aux facteurs ESG. Au sein de Placements sur les marchés publics, cette équipe oriente et coordonne nos activités d'investissement responsable dans l'ensemble de l'organisme, met en œuvre les activités d'engagement directes et celles menées en collaboration avec des organismes ayant de multiples parties prenantes, et applique nos instructions de vote par procuration. Elle effectue également des recherches approfondies sur les sociétés pour lesquelles les facteurs ESG ont une importance particulière, en étroite collaboration avec les gestionnaires de portefeuilles de l'OIRPC dans les secteurs des placements publics et privés afin de les informer de ses décisions.

ENGAGEMENT

L'engagement se définit comme un dialogue proactif avec la haute direction et les membres du conseil d'administration des entreprises dans lesquelles nous investissons, de même qu'avec les organismes de réglementation, les associations du secteur et les autres intervenants. Nous croyons que l'engagement constitue souvent la meilleure façon de permettre que les actionnaires suscitent des changements positifs visant à améliorer l'obligation pour les entreprises de rendre des comptes et, ultimement, à accroître le rendement financier. Ainsi, un engagement réussi ajoute de la valeur aux entreprises dans lesquelles nous investissons. L'engagement peut être particulièrement efficace en collaboration avec d'autres investisseurs, en combinant les ressources, l'expertise et l'impact collectif.

Le principal objectif de notre engagement est d'encourager les entreprises à présenter de l'information plus complète et plus cohérente. Cette information permet de s'assurer que toutes les parties prenantes, y compris les investisseurs potentiels, les organismes de réglementation, les collectivités, le personnel et les clients, comprennent les risques afférents et la manière dont ils sont gérés. La transparence et la possibilité de comparer l'information aident les investisseurs à faire une évaluation efficace et pourraient favoriser une meilleure performance financière de l'entreprise par rapport aux facteurs ESG. Outre la présentation de l'information, nous encourageons les entreprises à adopter des pratiques exemplaires en matière de gestion des facteurs ESG afin qu'elles puissent améliorer leurs résultats financiers à long terme et la valeur pour les actionnaires.

RECHERCHE

Notre stratégie en matière d'investissement responsable repose sur des recherches approfondies sur les facteurs ESG et des entreprises particulières. Ces recherches orientent nos activités d'engagement et nos décisions de placement. L'analyse des facteurs ESG pertinents par rapport aux placements envisagés est effectuée par le personnel de chacun des services de placements, soutenue par les spécialistes des facteurs ESG et est ensuite intégrée dans le processus de prise de décision. Nous encourageons également notamment les courtiers en valeurs mobilières à produire des recherches et des analyses plus approfondies sur les facteurs ESG. Pour les placements existants, les recherches contribuent au suivi continu de l'évolution des facteurs ESG, à mesure que ces facteurs ont un impact sur les risques et les placements envisagés, surtout dans le cas de nos placements à long terme.

L'OFFICE A TENU PLUSIEURS DISCUSSIONS AVEC UNE GRANDE ENTREPRISE CANADIENNE DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET D'AUTRES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX. Ultérieurement, la société a commencé à publier de l'information sur les risques auxquels elle est exposée en ce qui a trait aux changements climatiques, la gestion de ces risques et ses émissions de gaz à effet de serre en répondant à la demande d'information du Carbon Disclosure Project. L'entreprise a également amélioré ses rapports pour y inclure d'autres questions environnementales importantes, et elle fournit maintenant les données sur ses dépenses d'investissement et d'exploitation relatives à ces questions dans ses rapports annuels. Cette année, nous avons élargi notre engagement afin d'amener l'entreprise à divulguer de l'information sur les risques liés à l'utilisation des ressources en eau. Grâce à la divulgation de tels renseignements, les investisseurs comme l'OIRPC peuvent prendre des décisions de placement de manière plus éclairée.

PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DES NATIONS UNIES

Cela fait maintenant plus de cinq ans que le secrétaire général des Nations Unies de l'époque, Kofi Annan, a invité l'Office et un groupe restreint composé des principaux investisseurs institutionnels du monde à aborder la question de l'investissement responsable dans une perspective mondiale et fiduciaire. En collaboration avec des experts du secteur des placements, des organismes gouvernementaux, des organismes de la société civile et le milieu universitaire, nous avons participé à la formulation des *Principes pour l'investissement responsable* des Nations Unies (PIR NU). Les PIR NU sont maintenant approuvés par plus de 900 signataires, qui gèrent un actif de 25 billions de dollars américains.

Les PIR NU constituent un cadre pratique permettant aux investisseurs de tenir compte des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance) dans leurs décisions de placement et leurs pratiques en tant que propriétaires. Lors d'une évaluation des progrès accomplis depuis 5 ans, il a été constaté :

- Que 99 % des signataires qui ont souscrit aux PIR il y a 5 ans ont maintenant mis en place une politique d'investissement responsable; que 94 % d'entre eux disposent également d'une politique sur le vote par procuration, par rapport à 82 % en 2007;
- Que 74 % des signataires utilisent le processus appelé *UN PRI Clearinghouse for collaborative engagements* par rapport à 39 % d'entre eux en 2007. Le nombre de demandes formulées par les signataires pour obtenir des rapports concernant les facteurs ESG auprès des entreprises a augmenté régulièrement;
- Que 48 % des entreprises ayant fourni des réponses en 2009 mentionnaient une plus grande prise en compte des facteurs ESG dans leur processus interne de décisions de placements cette année (2011).

En tant que signataire fondateur, l'Office s'engage à l'égard des six principes des PIR NU, et a agi suivant ces derniers, comme il est indiqué ci-dessous.

DANS LES ÉVALUATIONS ANNUELLES DES PROGRÈS RELATIFS À LA MISE EN PLACE DES PIR NU, L'OFFICE A CONSTAMMENT ÉTÉ CLASSÉ AU-DESSUS DE LA MOYENNE PAR RAPPORT AUX SIX FACTEURS DÉCRITS CI-DESSOUS.

1. INTÉGRER LES FACTEURS ESG AUX PROCESSUS D'ANALYSE DES PLACEMENTS ET DE PRISE DE DÉCISIONS

- L'Office analyse les secteurs et les entreprises en intégrant les facteurs ESG importants à long terme, notamment les secteurs de l'énergie, des matières et des services publics. Nous utilisons des recherches sur les facteurs ESG provenant de sociétés canadiennes et internationales indépendantes, et nous tenons compte également de ces capacités dans la répartition de nos commissions de courtage aux courtiers en placements.
- L'équipe de placement responsable conseille les gestionnaires de portefeuille internes, qui sont chargés d'évaluer les risques et les occasions liés aux facteurs ESG par rapport aux risques courus par les entreprises et au rendement financier à long terme, et d'incorporer ces facteurs dans les processus de placement.
- Pour nos placements sur les marchés privés ainsi que dans les infrastructures et les biens immobiliers, nous évaluons les facteurs ESG pertinents dans le cadre du processus de contrôle préalable, ce que nous considérons comme une pratique normale pour de tels placements à long terme; un suivi de ces facteurs est ensuite effectué pendant toute la durée du placement.

2. AGIR COMME PROPRIÉTAIRE ACTIF ET INTÉGRER LES FACTEURS ESG DANS LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE

- Lorsque l'Office est représenté au conseil d'administration d'entreprises dans lesquelles nous investissons ou détenons une participation importante, nous cherchons à nous assurer que les pratiques de l'entreprise relativement aux facteurs ESG respectent les normes énoncées dans nos directives ou nous les approuvons dans le cadre d'un groupe d'investisseurs. De même, l'Office applique à son propre fonctionnement les principes de gouvernance et de rémunération qu'il souhaite voir appliquer par les autres organisations.
- Suivant nos Principes et directives de vote par procuration, nous exerçons notre droit de vote par procuration relativement à plus de 3 100 placements dans des sociétés ouvertes. À titre de participant actif de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCBG), nous avons assumé le rôle de leader à l'occasion de nombreuses recommandations en matière de politiques, normes et directives, et avons ainsi eu une incidence positive au Canada sur la gouvernance des entreprises et la rémunération des cadres supérieurs.
- Nous effectuons également une analyse annuelle de notre portefeuille d'actions de sociétés ouvertes afin de déterminer les entreprises dans lesquelles les facteurs ESG semblent importants sur le long terme, et de nous engager ensuite dans un dialogue direct avec ces entreprises ou en collaboration avec d'autres investisseurs.

3. VISER UNE INFORMATION APPROPRIÉE DES ENTITÉS DANS LESQUELLES NOUS INVESTISSONS À L'ÉGARD DES FACTEURS ESG

- Nous sommes un investisseur signataire du *Carbon Disclosure Project* (CDP) depuis 2006. Au Canada, le taux de réponse exprimé en pourcentage de la capitalisation boursière des 200 plus grandes entreprises canadiennes est passé de 59 % en 2006 à 73 % en 2010. Nous avons également encouragé les entreprises à inclure l'information pertinente sur les changements climatiques dans leurs rapports financiers. Nous avons également appuyé activement l'initiative d'information concernant l'eau dans le cadre du CDP depuis son lancement en 2010, et nous avons entamé d'autres discussions avec les entreprises canadiennes sur leur utilisation des ressources en eau.
- Nous intervenons directement auprès de sociétés canadiennes et internationales du secteur des industries extractives sur toute une gamme de questions environnementales et sociales, cherchant à obtenir une plus grande présentation de l'information sur les risques importants. Nous appuyons l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) depuis 2007, et incitons régulièrement les entreprises à y participer.
- Au cours des dernières années, nous avons participé à 4 interventions en collaboration avec d'autres investisseurs pour inciter des entreprises à fournir de l'information sur leur engagement dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies, une initiative politique stratégique qui encourage les entreprises à harmoniser leurs activités et leurs stratégies avec 10 principes universels applicables aux droits de la personne, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.
- Tant directement que par l'intermédiaire de groupes d'investisseurs comme l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite, nous conseillons les commissions de valeurs mobilières dans de nombreux pays et des associations sectorielles, comme l'Association canadienne des producteurs pétroliers, sur le contenu et la forme des renseignements à fournir.

4. PROMOUVOIR L'ACCEPTATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES PIR NU DANS LE SECTEUR DES PLACEMENTS

- Les cadres supérieurs de l'Office communiquent régulièrement l'approche et les points de vue de l'Office au sein du secteur. Nous nous sommes également adressés aux administrateurs de sociétés, notamment par des présentations par nos cadres supérieurs à des conférences de l'Institut des administrateurs de sociétés.
- Nous continuons à partager les renseignements et à discuter des approches possibles en matière d'investissement responsable avec nos homologues canadiens et internationaux.

5. COLLABORER AFIN D'ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DU PROCESSUS DES PIR NU

- À de nombreuses reprises, nous avons participé à des interventions auprès des entreprises, facilitées par le *UN PRI Engagement Clearinghouse*, un forum privé en ligne où les signataires des PIR NU coordonnent leurs efforts afin de faire évoluer le comportement des entreprises, les politiques publiques ou les conditions systémiques.
- Nous collaborons avec de nombreux autres investisseurs dans le cadre de plusieurs initiatives au Canada et à l'échelle internationale. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les sites des organismes suivants :
  - Coalition canadienne pour une bonne gouvernance : **www.ccgg.ca**
  - Carbon Disclosure Project (CDP) : **www.cdproject.net**
  - CDP Water Disclosure : **www.cdproject.net/water-disclosure**
  - Council of Institutional Investors (CII) : **www.cii.org**
  - Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) : **www.eitransparency.org/fr**
  - International Corporate Governance Network (ICGN) : **www.icgn.org**
  - Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite : **www.piacweb.org/fr/index/html**
  - Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PIR NU) : **www.unpri.org**

6. PRÉSENTER DE L'INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS LIÉES AUX PIR NU ET SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS EN VUE DE LEUR MISE EN ŒUVRE

- Nous répondons chaque année, de manière détaillée, au questionnaire envoyé aux signataires des PIR NU. Nous sommes également engagés à assurer la transparence de nos activités et de nos progrès réalisés, au moyen notamment de la publication du présent rapport annuel et d'autres documents sur notre site Web www.oirpc.ca et en traitant des questions soulevées aux assemblées publiques tenues partout au Canada.
- Nous avons pris une importante mesure cette année, soit communiquer sur notre site Web les intentions de vote de l'Office avant la tenue des assemblées générales des sociétés – une pratique, à l'échelle mondiale, destinée à améliorer la transparence et à promouvoir l'engagement des entreprises et des autres parties prenantes.
- Nous continuons à fournir davantage de renseignements sur nos activités, nos engagements, le vote par procuration et l'intégration des facteurs ESG dans les décisions de placement.

CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DES PIR NU, NOUS CROYONS QUE NOS ACTIONS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES ONT CONSIDÉRABLEMENT CONTRIBUÉ À AMÉLIORER LE COMPORTEMENT DES ENTREPRISES ET LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION SUR LES FACTEURS ESG, CE QUI, NOUS EN SOMMES CONVAINCUS, AMÉLIORERA LE RENDEMENT FINANCIER À LONG TERME DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES NOUS INVESTISSONS.

ENGAGEMENT

ENGAGEMENT AUPRÈS DES SOCIÉTÉS

Nous croyons qu'il est possible de mettre en œuvre des changements qui seront bénéfiques sur le plan financier, au moyen d'un dialogue proactif avec les entreprises sur leur gestion et la présentation de l'information sur des facteurs ESG importants. Un tel processus implique :

- des recherches en vue de déterminer les entreprises à contacter et les questions à soulever;
- une analyse des enjeux et l'élaboration d'un ordre du jour;
- des discussions structurées avec les cadres supérieurs et des membres du conseil;
- la surveillance des changements faits par l'entreprise et un suivi approprié.

L'Office peut intervenir directement auprès des entreprises ou amorcer un dialogue en collaboration avec un groupe d'investisseurs importants ou d'autres parties ayant les mêmes intérêts. Le diagramme de la page suivante illustre notre processus de sélection.

Le portefeuille de la caisse dans des titres de sociétés ouvertes reproduit dans une large mesure les indices boursiers, couvrant ainsi tous les secteurs d'activités et toutes les régions du monde. Nous détenons des titres dans plus de 3 100 sociétés ouvertes. Nous sélectionnons les entreprises auprès desquelles nous nous engageons en fonction de l'importance des risques relatifs aux facteurs ESG auxquels elles sont exposées, leurs pratiques exemplaires et l'importance relative de notre participation dans celles-ci.

ACTIONS EN COLLABORATION

Pour nous faire entendre davantage sur la question de l'investissement responsable, nous participons à plusieurs organisations et initiatives mondiales. Au cours de l'année passée, nous avons continué d'assumer un rôle de chef de file au sein de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, qui représente 47 investisseurs institutionnels ayant un actif sous gestion total de plus de 2 billions de dollars canadiens. En juin 2011, David F. Denison, président et chef de la direction de l'Office, a terminé son mandat de président du conseil d'administration de la Coalition, mais restera à titre de vice-président du conseil. Nous continuons à intervenir activement dans le cadre du *Carbon Disclosure Project* (CDP), qui regroupe plus de 550 investisseurs institutionnels dont l'actif sous gestion totalise environ 70 billions de dollars américains. Nous participons également à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), dont la mise en œuvre est en cours dans 35 pays riches en pétrole, gaz et minerais. Cette initiative est appuyée par plus de 80 investisseurs institutionnels et par 56 grandes sociétés pétrolières, gazières et minières. Nous faisons également partie du Council of Institutional Investors, de l'International Corporate Governance Network et de l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite.

Ces coalitions visent des objectifs divers, non seulement l'amélioration de la transparence et des normes relatives aux facteurs ESG, mais aussi la recherche, la formation, la persuasion et la modification de la législation.

ENGAGEMENT : ÉTAPES DE SÉLECTION DES SOCIÉTÉS

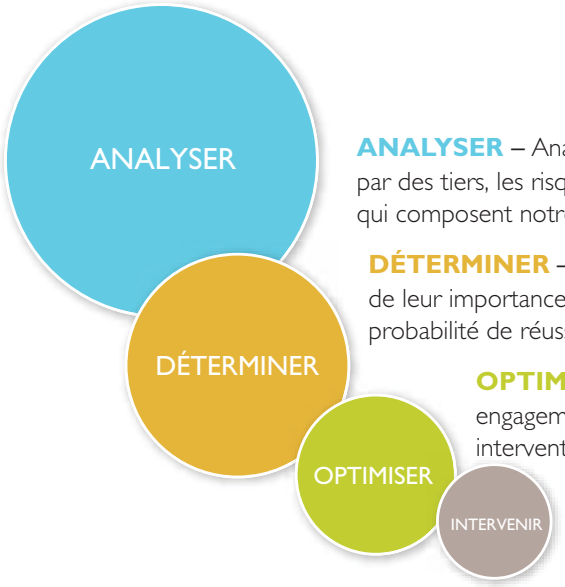

ANALYSER – Analyser, en fonction de recherches réalisées à l'interne ou par des tiers, les risques liés aux facteurs ESG auxquels font face les sociétés qui composent notre portefeuille de sociétés ouvertes.

DÉTERMINER – Déterminer les secteurs d'engagement clés en fonction de leur importance, de l'horizon temporel, des ressources requises et de la probabilité de réussite.

OPTIMISER – Déterminer la méthode d'engagement optimale : engagement direct ou en collaboration, vote par procuration ou intervention auprès des organismes de réglementation.

INTERVENIR – Dresser une liste de sociétés en vue d'un engagement direct et établir des objectifs d'engagement précis.

SECTEURS D'ENGAGEMENT CLÉS

De manière à concentrer nos efforts, nous nous attachons actuellement à quatre secteurs :

- **Changements climatiques** et **ressources en eau**, facteurs qui touchent de nombreux secteurs d'activités;
- Les **industries extractives**, secteur où les entreprises font face généralement à divers défis liés aux facteurs ESG et particulièrement importants pour l'économie canadienne;
- **Rémunération des cadres supérieurs.**

Nos activités dans chacun des ces secteurs sont décrites ci-dessous.

SECTEUR D'ENGAGEMENT – CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Il est clair que les changements climatiques pourraient avoir des conséquences financières sur la valeur pour les actionnaires à long terme, directement, mais également à travers les éléments suivants :

- exigences réglementaires qui pourraient devenir plus strictes avec le temps;
- taxes ou impôt sur les émissions de carbone en fonction du marché;
- frais de réduction ou de compensation des impacts;
- réputation de l'entreprise, alors que les entreprises pourraient faire l'objet d'une plus grande surveillance à l'avenir et que les attentes des citoyens augmentent.

Ces conséquences financières sur les entreprises ne sont pas nécessairement négatives. Cependant, nous sommes d'avis que les entreprises qui réussissent à s'adapter ou qui implantent efficacement de nouvelles technologies et approches seront récompensées à long terme. Nos activités se concentrent actuellement sur les secteurs de l'énergie et des services publics, qui pourraient faire face à une hausse des coûts du fait du resserrement de la réglementation sur les émissions de gaz à effet de serre (GES).

QUELS SONT NOS OBJECTIFS?

- Des renseignements plus détaillés et plus normalisés sur les émissions de GES et autres données.
- De meilleurs rapports sur les stratégies et les possibilités de gestion des risques.
- Une meilleure analyse des effets de la réglementation à venir sur la valeur à long terme pour l'actionnaire.

QUELLES MESURES AVONS-NOUS PRISES?

- Intervention continue auprès de plusieurs entreprises canadiennes, y compris celles figurant parmi les plus grands émetteurs de GES au Canada.
- Appui au *Carbon Disclosure Project* (CDP) qui envoie des questionnaires chaque année et présente les renseignements provenant des entreprises sur la gestion des changements climatiques et des émissions de GES. Le CDP continue à étendre sa portée à l'échelle mondiale, notamment auprès des sociétés dans les marchés émergents. Le questionnaire 2011 a été envoyé en février à plus de 4 500 sociétés, dont 200 au Canada. Nous avons contribué à la préparation du Rapport 2010 du CDP pour le Canada, qui soulignait les pratiques exemplaires des sociétés canadiennes en matière de présentation de l'information.
- Nous avons encouragé les analystes en recherche sur les actions et les courtiers en valeurs mobilières à approfondir leur analyse des risques et des occasions liés aux changements climatiques pour les entreprises.
- Nous avons présenté notre opinion à des sociétés, des organismes de réglementation et des associations du secteur concernant les lacunes en ce qui a trait à l'information. Par exemple, nous avons participé au dialogue sur les sables bitumineux de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, une tribune regroupant de nombreuses parties prenantes qui se penchent sur les défis et les possibilités liés à l'exploitation des sables bitumineux.
- Nous avons voté en faveur de plusieurs propositions d'actionnaires demandant une information accrue sur les risques liés aux changements climatiques.

QUELLES SONT NOS RÉALISATIONS?

- Plusieurs des sociétés canadiennes auprès desquelles nous sommes intervenus ont amélioré l'information présentée sur les questions liées aux changements climatiques et à la viabilité, notamment en fournissant plus de données dans leurs rapports financiers, des commentaires de la direction sur la viabilité et des réponses au questionnaire du CDP.
- La plupart des grandes sociétés et des grands émetteurs de GES répondent maintenant au questionnaire du CDP. Le graphique ci-dessous illustre les progrès considérables réalisés par les grandes entreprises canadiennes depuis que le CDP leur a demandé de fournir de l'information en 2006. Les sociétés représentant plus de 73 % de la capitalisation boursière parmi les 200 plus grandes entreprises canadiennes ont répondu au questionnaire du CDP en 2010.
- En octobre 2010, l'Avis 51-333 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), Indications en matière d'information environnementale, a été publié. Par suite d'un certain nombre de suggestions faites par l'OIRPC et d'autres organismes, ce document donne des directives sur les points suivants : respect des exigences en matière de présentation de l'information au sujet des risques environnementaux, leur surveillance et leur gestion; énoncés prospectifs sur les objectif s et les cibles; effet de l'adoption des normes internationales de présentation des données financières (IFRS) concernant les risques environnementaux.

CDP 2010 – TAUX DE RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE PAR CAPITALISATION BOURSIÈRE (200 SOCIÉTÉS CANADIENNES)

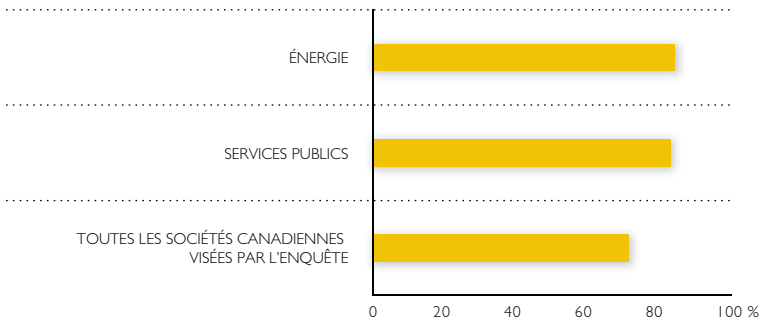

SECTEUR D'ENGAGEMENT – INDUSTRIES EXTRACTIVES

Les sociétés pétrolières, gazières et minières peuvent avoir un impact important sur l'environnement dans lequel elles exercent leurs activités, lesquelles peuvent également avoir une incidence majeure sur les collectivités. En réalité, ces entreprises doivent « gagner » et bien gérer leur « permis d'exploitation », et anticiper les coûts qui en découlent afin de soutenir et d'accroître la valeur à long terme pour les actionnaires.

QUELS SONT NOS OBJECTIFS?

- Dans tous les pays, améliorer la communication des stratégies de rendement et de gestion environnementale afin de permettre aux investisseurs de mieux évaluer les perspectives à long terme de l'entreprise.
- Dans les pays à haut risque, améliorer les normes d'exploitation, y compris les règles en matière de droits de la personne et de relations avec les collectivités, et réduire le risque de corruption.

QUELLES MESURES AVONS-NOUS PRISES?

- Nous avons appuyé les propositions d'actionnaires demandant à des sociétés de ressources naturelles canadiennes et étrangères une information accrue sur leur engagement dans les collectivités et sur leurs pratiques environnementales.
- Nous avons discuté des risques environnementaux et sociaux dans le cadre de réunions régulières avec la direction des entreprises.
- Nous avons poursuivi notre engagement avec les sociétés pétrolières, gazières et minières canadiennes et internationales ayant des activités ou des investissements dans des pays à haut risque, pour encourager une meilleure présentation de l'information sur leur gestion des risques environnementaux et sociaux.
- L'Office est un investisseur appuyant l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) depuis 2007. L'ITIE est une initiative regroupant plusieurs parties prenantes, gouvernements, entreprises, investisseurs, ONG qui appuient l'amélioration de la gouvernance et des activités dans les pays riches en ressources naturelles. Nous rencontrons régulièrement les autres membres, y compris le représentant des investisseurs au conseil de l'ITIE, pour discuter des progrès et s'assurer que les commentaires des investisseurs atteignent le conseil et le secrétariat. Nous jouons également un rôle actif en intervenant directement auprès des sociétés canadiennes et internationales pour encourager leur participation.

QUELLES SONT NOS RÉALISATIONS?

- Dans le monde entier, les entreprises améliorent leurs stratégies d'information et de gestion relatives à des questions comme la gestion du risque environnemental, l'engagement dans les collectivités et les droits de la personne, surtout dans les pays à risque élevé.
- Par exemple, plusieurs sociétés minières mettent en œuvre des normes conformes aux *Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme*, qui expliquent aux entreprises comment assurer la sécurité et la sûreté de leurs activités, tout en respectant les droits de la personne.
- Les sociétés aurifères auprès desquelles nous sommes engagés ont continué de progresser vers la certification en vue d'adhérer au *Code international de gestion du cyanure pour la production, le transport et l'utilisation du cyanure dans l'extraction aurifère*. Les entreprises qui adoptent ce Code doivent soumettre leur utilisation du cyanure à des vérifications indépendantes.
- Il y a huit sociétés canadiennes parmi les 56 entreprises qui participent activement au processus ITIE. Il y a dix pays qui respectent cette initiative, dont la Mongolie et le Nigeria, et 24 pays y sont candidats, dont le Guatemala.

PROGÈS ACCOMPLIS PAR UNE SOCIÉTÉ MINIÈRE

L'Office intervient auprès d'une grande entreprise exerçant des activités dans plusieurs pays, afin de l'encourager à améliorer sa présentation de l'information et sa stratégie concernant les effets sur les collectivités, surtout dans les pays à haut risque, et à élargir son engagement dans des initiatives clés comme l'ITIE.

- La société s'est engagée publiquement à améliorer sa stratégie de réduction et de gestion des risques environnementaux et sociaux. Elle a amélioré ses communications avec les parties prenantes sur plusieurs enjeux, y compris les droits de la personne et les relations avec la collectivité.
- La société continue à offrir un appui aux pays candidats à l'ITIE dans lesquels elle exerce ses activités. Elle a également donné des réponses rendues publiques aux demandes de renseignements de l'initiative d'information concernant l'eau du Carbon Disclosure Project depuis son lancement en 2010.

SECTEUR D'ENGAGEMENT – RESSOURCES EN EAU

Pour certaines entreprises, l'eau représente une ressource vitale. Une gestion efficace des risques relatifs à l'approvisionnement et à la qualité de l'eau est la clé du succès à long terme, et même de la survie, de ces entreprises et est donc tout aussi pertinente pour les investisseurs à long terme. Nous sommes engagés essentiellement auprès d'entreprises des secteurs de l'énergie et des matières qui pourraient faire face à une augmentation sensible de leurs coûts d'exploitation et à des restrictions en raison des changements de la réglementation, de leur propre croissance et de la pénurie croissante des ressources en eau.

QUELS SONT NOS OBJECTIFS?

- Une plus grande présentation de l'information sur les stratégies concernant l'eau et son utilisation effective; de meilleurs renseignements concernant l'utilisation de l'eau pour faciliter les comparaisons.
- Approfondissement de la recherche et de l'analyse concernant l'incidence des risques liés à l'utilisation de l'eau sur la valeur à long terme pour les actionnaires.

QUELLES MESURES AVONS-NOUS PRISES?

- Nous avons engagé des discussions avec un groupe choisi de sociétés canadiennes du secteur de l'énergie afin d'encourager la divulgation de l'information. Nous avons continué à appuyer l'initiative d'information concernant l'eau du CDP en tant qu'investisseur signataire de cette initiative.
- Nous avons participé à une action collaborative coordonnée par l'intermédiaire du *PRI-NU Engagement Clearinghouse*, en mettant l'accent sur les entreprises qui n'avaient pas répondu au questionnaire de l'initiative d'information concernant l'eau du CDP en 2010. Cette action prévoyait l'envoi de lettres à 112 entreprises canadiennes et internationales pour les encourager à répondre au questionnaire de 2011.
- Nous avons appuyé plusieurs propositions d'actionnaires demandant une information accrue et une meilleure gestion des risques liés à l'eau.

QUELLES SONT NOS RÉALISATIONS?

- Environ 50 % des entreprises ont répondu au questionnaire de l'initiative d'information concernant l'eau du CDP en 2010, dont 8 des 13 sociétés canadiennes qui l'avaient reçu. Deux autres sociétés canadiennes ont également choisi d'y répondre de manière volontaire.

TAUX DE RÉPONSE – INITIATIVE D'INFORMATION CONCERNANT L'EAU DANS LE CADRE DU CDP 2010

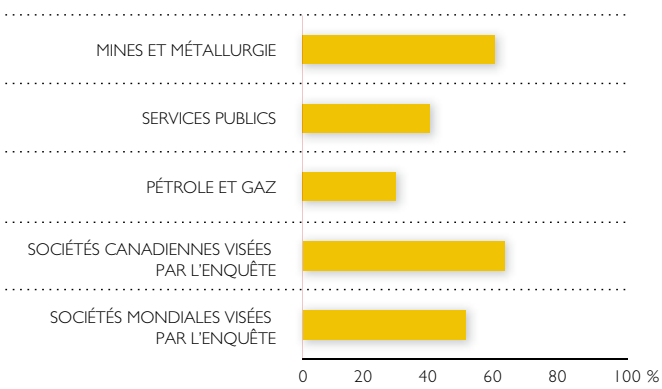

INITIATIVE D'INFORMATION CONCERNANT L'EAU DU CDP

En 2011, le questionnaire de l'initiative d'information concernant l'eau du CDP a été envoyé à plus de 400 des plus grandes entreprises internationales particulièrement exposées aux risques liés à l'eau, au nom de 354 investisseurs représentant un actif sous gestion totalisant 43 billions de dollars américains. L'information demandée aux entreprises porte sur leur utilisation de l'eau, leur exposition au risque de pénurie d'eau dans leurs propres activités et dans leur chaîne d'approvisionnement, les plans de gestion et de gouvernance de leur utilisation de l'eau. Les réponses à ce questionnaire permettent aux investisseurs d'examiner les stratégies de ces entreprises relativement aux risques liés à l'eau et aux possibilités qui s'offrent à elles.

L'Office, au côté de nombreux investisseurs institutionnels, a fait partie des premiers signataires qui ont appuyé l'initiative d'information concernant l'eau du CDP lors de son lancement en avril 2010. Le premier rapport mondial a été publié en novembre 2010, s'appuyant sur les réponses données par la moitié des 302 entreprises auxquelles le questionnaire avait été envoyé, et de celles de 25 autres entreprises qui ont fourni des renseignements de manière spontanée. Cet excellent taux de réponse à l'enquête initiale indiquait que l'eau constitue un enjeu important pour les plus grandes entreprises mondiales.

SECTEUR D'ENGAGEMENT – RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS

L'Office est convaincu qu'il est essentiel d'instaurer un lien clair et bien défini entre la rémunération et le rendement, afin de faire coïncider les intérêts du conseil d'administration et de la direction avec ceux des investisseurs. Cela contribue à créer de la valeur pour les actionnaires à long terme. Cependant, lorsque ces intérêts ne coïncident pas, il peut en résulter des décisions inappropriées à court terme pour les entreprises.

QUELS SONT NOS OBJECTIFS?

- L'établissement d'un lien clair entre la rémunération et le rendement, qui souligne la croissance de la valeur à long terme, et la présentation d'une information claire et complète, par l'entreprise, sur la rémunération des cadres et les raisons de celle-ci.

QUELLES MESURES AVONS-NOUS PRISES?

- Nous avons continué à jouer notre rôle de chef de file dans les engagements au nom de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCBG) auprès de 50 sociétés de petite et moyenne capitalisation représentant 39 % du portefeuille d'actions canadiennes de l'Office.
- Dans le cadre d'une rencontre avec une entreprise canadienne du secteur de l'énergie, nous avons formulé des commentaires sur son régime de rémunérations à base d'actions, en mettant l'accent sur l'élaboration de ce régime et une meilleure présentation de l'information sur le rendement des cadres par rapport à la stratégie de l'entreprise.
- Nous avons fait des recommandations à une entreprise coréenne d'appareils électroniques grand public sur son régime de rémunération à base d'actions et sur la manière d'améliorer la représentativité des actionnaires.
- Nous avons procédé à une mise à jour des *Principes et directives de vote par procuration* en matière de rémunération des cadres afin d'appuyer la tenue annuelle d'un vote consultatif sur cette rémunération et de clarifier notre processus d'intervention par paliers dans les situations où apparaît un manque de lien entre la rémunération du chef de la direction et les résultats de l'entreprise.
- Nous avons voté contre des propositions de la direction sur la rémunération des cadres lorsque nous avons voulu exprimer nos inquiétudes à l'égard du régime de rémunération proposé. Nous nous sommes opposés à la direction, par un vote consultatif, au sujet de la rémunération des cadres lorsque nous considérons que le lien entre la rémunération et les résultats de l'entreprise est ténu.
- En ce qui a trait à la demande de commentaires de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) sur la représentativité des actionnaires, nous avons encouragé la CVMO à exiger un vote consultatif sur la rémunération des cadres.
- Nous avons soumis une lettre de commentaires aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), par l'intermédiaire de l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite, concernant les changements proposés aux lignes directrices sur la présentation de l'information sur la rémunération des cadres et proposé d'autres améliorations.
- Nous avons participé à l'élaboration de la politique 2011 de la CCBG sur la rémunération des administrateurs.

QUELLES SONT NOS RÉALISATIONS?

- De nombreuses entreprises ont amélioré la qualité de l'information présentée, en fournissant une lettre du comité de rémunération écrite dans un langage simple et en expliquant comment la rémunération est établie pour inciter les membres de la direction à réaliser les objectifs de l'entreprise et à gérer les risques sur le long terme. Il s'agit d'une nouvelle pratique exemplaire.
- La qualité de l'information sur la rémunération des cadres au sein des entreprises de l'indice composé S&P/TSX s'est améliorée; on constate, cette année, une augmentation de 33 % des entreprises expliquant la pondération des facteurs pris en compte dans la prime versée au chef de la direction, et une augmentation de 32 % des entreprises expliquant les cibles spécifiques à atteindre.
- Les entreprises canadiennes ont renforcé le lien entre rémunération et rendement; on constate une augmentation de 85 % parmi les entreprises de l'indice composé S&P/TSX qui incluent la rendement de ses pairs dans les critères du versement de la prime au chef de la direction.
- De 2006 à 2010, la rémunération totale des dirigeants des banques canadiennes a fluctué de concert avec la moyenne des rendements annuels pour les actionnaires.
- En réponse aux engagements des actionnaires, la SEC (Exchange and Securities Commission) a exigé un vote consultatif sur la rémunération des cadres pour toutes les grandes entreprises américaines.
- Quatre-vingt entreprises canadiennes ont adopté ou entendent adopter la forme de la résolution sur la rémunération des cadres recommandée par la CCBG, dont 33 émetteurs auprès desquels la Coalition s'est engagée et 40 émetteurs cotés au TSX 60.

RÉVISION DE LA RÉMUNÉRATION DES CADRES

- Au cours des trois dernières années, l'OIRPC a participé à des discussions menées par la CCBG avec les membres du conseil d'administration d'une institution financière, exprimant des inquiétudes sur diverses questions comme le niveau de garantie des incitatifs dans la rémunération des cadres, le manque d'information sur la façon dont les facteurs de risque affectent la rémunération, et le manque de lien entre ces incitatifs et le rendement à long terme.
- L'entreprise a effectué des changements importants dans son régime de rémunération des cadres en 2010. Elle a renforcé le lien entre la rémunération et le rendement, par exemple, en éliminant la rémunération garantie et en reportant le versement de la moitié de la prime sur plus de trois ans. Elle a aussi renforcé le lien entre la rémunération et la gestion du risque, en ajoutant de nouveaux critères concernant la mesure du risque, y compris la cote de crédit externe.
- L'entreprise a également amélioré la présentation de l'information et accru son engagement envers ses actionnaires, en adoptant la politique de la CCBG de 2010 relative au vote sur la rémunération, en communiquant des renseignements sur la stratégie de l'entreprise et sur la justification des décisions du conseil d'administration et en publiant des communiqués rédigés dans un langage simple.

INITIATIVES D'ENGAGEMENT DE LA COALITION CANADIENNE POUR UNE BONNE GOUVERNANCE

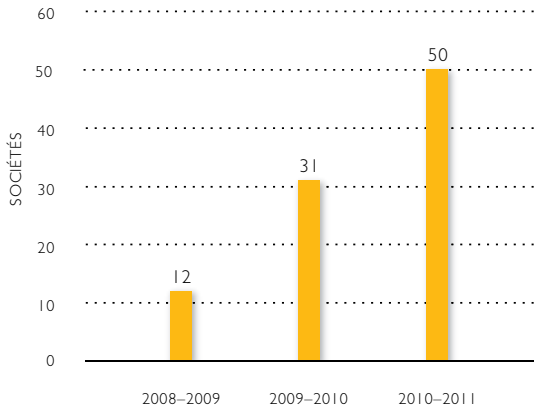

SECTEURS D'ENGAGEMENT ÉLARGIS

GOUVERNANCE

Dans tous les engagements directs de l'Office, nous avons soulevé les questions clés sur la gouvernance susceptibles de nuire au rendement financier à long terme. Nous encourageons les sociétés à revoir et à mettre en œuvre, le cas échéant, les directives énoncées dans nos *Principes et directives de vote par procuration*. Exemple de nos exigences minimales, nous demandons que les administrateurs soient élus individuellement, selon un mode de scrutin à la majorité simple.

Nous avons apprécié que la CVMO, dans le cadre de l'engagement à l'égard des actionnaires, ait entrepris un examen des questions de représentativité des actionnaires et sollicité les commentaires du public. Nous avions recommandé la tenue d'un vote consultatif sur la rémunération des cadres et encouragé la CVMO à interdire un scrutin par liste et à imposer, au contraire, le vote à la majorité simple pour l'élection des administrateurs. Nous sommes convaincus que le vote à la majorité simple constitue un élément essentiel de la représentativité des actionnaires, et avons, par conséquent, appuyé activement la nouvelle politique de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCBG). De concert avec la CCBG et d'autres membres, nous sommes intervenus auprès de plusieurs entreprises à ce sujet; neuf se sont engagées cette année à adopter un scrutin à la majorité simple.

Comme elle l'a fait auparavant, l'Office interviendra sur les questions liées à la gouvernance si elle l'estime nécessaire. Cette année, nous avons déposé notre première proposition d'actionnaires sur le scrutin à la majorité simple auprès d'entreprises qui n'ont pas répondu à l'adoption d'une telle politique. Une entreprise a convenu d'adopter une telle politique

avant que les documents concernant l'assemblée générale ne soient envoyés, et nous avons alors retiré notre proposition. L'autre entreprise s'en est remise au vote, et la proposition a été appuyée par plus de 50 % des actionnaires de l'entreprise. L'entreprise a ultérieurement confirmé son adoption d'un scrutin à la majorité simple avant la tenue de la prochaine assemblée des actionnaires. Tout en espérant que les commissions des valeurs mobilières finissent par imposer le scrutin à la majorité simple comme norme, nous continuerons, dans l'intervalle, à appuyer l'initiative de la CCBG, à intervenir en ce sens auprès d'un nombre croissant d'entreprises canadiennes et, si nécessaire, à soumettre des propositions d'actionnaires.

Cette année, nous avons participé à diverses discussions sur la manière d'améliorer les systèmes canadien et américain de vote par procuration. Notre participation a porté sur les points suivants : réponse au « Concept Release » de la Securities & Exchange Commission (SEC) des États-Unis sur le système de vote par procuration aux États-Unis par l'intermédiaire de l'association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite et la CCBG; une discussion, avec d'autres partenaires du secteur, sur le document préparé par le cabinet d'avocats Davies, Ward Phillips & Vineberg et intitulé *The Quality of the Shareholder Vote in Canada* qui analysait le système de vote par procuration au Canada et ses enjeux; incitation de la CVMO à entreprendre une analyse détaillée de ce système afin d'évaluer son efficacité et y apporter les améliorations nécessaires; participation à un symposium d'actionnaires.

L'élargissement des droits des actionnaires va de pair avec l'exercice par ceux-ci d'une plus grande responsabilité et d'une plus grande surveillance. En réponse à des initiatives prises au Royaume-Uni et dans l'Union européenne sur le rôle et la responsabilité des actionnaires institutionnels, nous avons collaboré activement à l'élaboration du document des *Principles of Governance Monitoring, Voting and Shareholder Engagement* de la CCBG. Nous comptons poursuivre ces actions, en tant qu'investisseur actif, dans le droit fil de ces initiatives.

PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Le Pacte mondial est un engagement volontaire que prennent ls sociétés à l'égard des aspects liés aux droits de la personne, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Depuis 2008, nous avons participé aux quatre phases d'une initiative de collaboration, coordonnée par le UN PRI Engagement Clearinghouse et portant sur le respect par les entreprises des exigences d'information du Pacte mondial des Nations Unies.

La phase la plus récente de cette initiative s'est amorcée en février 2011 et prévoyait l'envoi de lettres à 122 signataires du Pacte. Dans ces lettres, 89 entreprises étaient félicitées pour leur présentation de l'information, tandis que les 33 autres étaient invitées à s'améliorer. Les entreprises qui ne soumettent pas de communication sur leurs progrès seront radiées de la liste du Pacte. En date de juin 2011, 10 des 33 entreprises s'étaient soumises à l'exigence de communication sur leurs progrès.

TABAC

Nous continuons notre travail de suivi des sociétés de produits du tabac quant à leur réponse sur les mesures adoptées dans le cadre de la Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la santé, notamment en ce qui a trait à leurs activités sur les marchés émergents. L'objectif de la Convention est de protéger les générations présentes et futures contre les répercussions du tabagisme et de l'exposition à la fumée du tabac. Cette initiative constitue un important catalyseur de resserrement de la réglementation dans les pays émergents.

Depuis 2004, nous avons appuyé 32 propositions d'actionnaires de sociétés productrices de tabac (dont 8 cette année) sur divers sujets, notamment les pratiques de marketing et la fumée secondaire.

MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL ET ARMES À SOUS-MUNITIONS

En vertu de la *Politique en matière d'investissement responsable* de l'Office, les placements dans des sociétés qui ne se conforment pas à la *Loi de mise en œuvre de la Convention sur les mines antipersonnel* sont interdits. Nous intervenons directement auprès de sociétés internationales du secteur de l'aérospatiale et de la défense et faisons appel à des recherches indépendantes afin de déterminer quelles sociétés ne répondent pas aux exigences.

Le 3 décembre 2008, plus de 100 pays, dont le Canada, ont signé la *Convention sur les armes à sous-munitions* à Oslo, en Norvège. La Convention d'Oslo interdit l'utilisation, la conception, la production, le stockage et le transfert des armes à sous-munitions. Nous continuons aussi de suivre la Convention d'Oslo et les mesures législatives adoptées par le Canada afin de nous assurer que les sociétés dont les activités ne sont pas conformes à la législation canadienne à venir sont exclues de notre portefeuille. Nous continuerons d'examiner notre portefeuille et de communiquer avec les sociétés pour vérifier si elles se conforment à la Convention d'Oslo.

BIRMANIE

En décembre 2007, le gouvernement du Canada a imposé des sanctions à la Birmanie en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales. Par conséquent, nous examinons régulièrement le portefeuille pour évaluer le degré de risque des entreprises relativement à la Birmanie. Dans le cadre de notre engagement dans le secteur des industries d'extraction, nous encourageons aussi les entreprises exerçant leurs activités en Birmanie à tenir compte des risques de placement liés aux facteurs environnementaux et sociaux associés à leurs activités.

VOTE PAR PROCURATION

Le vote par procuration ne constitue pas notre seule responsabilité fiduciaire en tant qu'actionnaire; il représente un moyen important de faire part des vues de l'OIRPC aux conseils d'administration et à la direction. Les *Principes et directives de vote par procuration* donnent une idée de la manière globale dont l'Office votera à l'égard des questions habituellement soumises aux actionnaires. En général, nous appuyons les propositions qui habilitent le conseil d'administration à agir au nom des actionnaires, ou qui réaffirment l'obligation de reddition de compte de la direction.

En collaboration avec un consultant indépendant, notre équipe interne examine chacun des points figurant à l'ordre du jour des sociétés ouvertes dans lesquelles nous investissons, puis nous prenons nos propres décisions compte tenu de l'avis de nos services de placements. Lorsque des questions inédites ou controversées liées aux facteurs ESG sont repérées, elles sont transmises à la haute direction.

En tant que propriétaire actif, nous croyons qu'il est important de faire preuve de transparence dans l'exercice de notre droit de vote. Cette année, nous avons commencé à afficher, sur notre site Web, nos intentions de vote, avant la tenue des assemblées générales des sociétés, une pratique qui, nous l'espérons, améliorera ou encouragera l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous détenons des placements.

EXAMEN ANNUEL DES *PRINCIPES ET DIRECTIVES DE VOTE PAR PROCURATION* DE L'OFFICE

L'Office procède annuellement à l'examen de ses *Principes et directives de vote par procuration*. Le processus comprend la communication de l'information par l'équipe de l'investissement responsable au comité de la haute direction en la matière. *Un autre examen est mené par le comité de gouvernance* de notre conseil d'administration, suivi d'un examen final et de l'approbation des changements éventuels par l'ensemble du conseil d'administration. *Cette année, nous avons adopté* une position plus déterminée sur la séparation du poste de chef de la direction de celui de président du conseil d'administration, et ajouté une directive sur l'adoption des politiques de préparation de la succession au poste de chef de la direction et la présentation sur celles-ci. Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous adoptons également une position plus déterminée contre le scrutin par liste et le scrutin majoritaire uninominal, et appuyons le vote consultatif annuel sur la rémunération des cadres.

RELEVÉ DES VOTES

Les points saillants de l'exercice des droits de vote par procuration de l'Office pour la période de vote par procuration 2011 sont présentés ci-dessous. On y trouve des exemples de l'exercice de nos droits de vote sur un ensemble de propositions de la direction et d'actionnaires.

33 825 POINTS À L'ORDRE DU JOUR; VOTE CONTRE LA DIRECTION DANS 9,4 % DES CAS.

NOUS ÉTUDIONS TOUS LES POINTS SOUMIS À UN VOTE DE L'ORDRE DU JOUR DES SOCIÉTÉS OUVERTES DANS LESQUELLES NOUS INVESTISSONS.

PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

La plupart des points à l'ordre du jour aux assemblées d'actionnaires sont des propositions présentées par la société et ont trait à l'élection des administrateurs, à la nomination des vérificateurs et à d'autres questions auxquelles sont confrontés les conseils d'administration dans l'exercice normal de leurs fonctions.

Bien que nous appuyions généralement les recommandations de la direction, le tableau suivant présente certains types de propositions de la direction contre lesquels nous votons régulièrement.

SUJET	OPPOSITION	RAISON POUR NE PAS APPUYER LA PROPOSITION
Adoption ou modification du régime de rémunération à base d'actions	457 voix sur 1 324 (35 %)	Le régime n'était pas conforme aux lignes directrices de l'Office, peut-être en raison de son coût élevé, d'une trop grande dilution du capital ordinaire, de l'inclusion d'administrateurs ne faisant pas partie du personnel ou de l'octroi d'un pouvoir de modification trop important au conseil d'administration.
Adoption ou modification d'un plan de droit des actionnaires	55 voix sur 113 (48 %)	Le plan ne donnait pas au conseil d'administration une plus grande capacité de réagir à une offre publique d'achat de manière à accroître la valeur pour l'actionnaire.
Augmentation du capital ordinaire autorisé	33 voix sur 57 (58 %)	Possible émission d'actions à effet dilutif sans preuve de l'existence d'un besoin spécifique de l'entreprise qui permettrait d'accroître la valeur pour l'actionnaire.
Élection d'un administrateur dont l'assiduité est insuffisante	187 abstentions ou votes contre	L'administrateur a assisté à moins de 75 % des réunions du conseil d'administration et des comités sans fournir de raisons valables.

PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES

Nous examinons les propositions d'actionnaires en fonction de chaque cas et sommes heureux d'en discuter avec eux. Nous votons pour des propositions qui visent à améliorer l'information et à réduire le risque pour la rentabilité à long terme.

Au cours de la période 2011 des votes par procuration, l'Office a voté sur 792 propositions d'actionnaires. Même si elles ne représentent que 2 % de toutes les résolutions sur lesquelles nous avons voté, ces propositions peuvent donner aux actionnaires un moyen efficace d'encourager l'entreprise à adopter des politiques et pratiques qui consolident la valeur à long terme pour les actionnaires, en l'absence de la réussite d'autres formes d'intervention. Les sociétés devraient sérieusement envisager la mise en œuvre des résolutions qui reçoivent l'appui de la majorité des actionnaires, respectant ainsi leur obligation fiduciaire d'ensemble à l'égard de tous les actionnaires.

Bon nombre de propositions d'actionnaires ont été retirées à la suite d'un engagement fructueux ayant poussé les sociétés à adopter des mesures en réaction aux propositions. Plusieurs de ces propositions étaient liées à des questions environnementales et sociales.

Le tableau ci-dessous présente des exemples de propositions d'actionnaires que nous avons examinées durant la période de vote par procuration 2010.

NOUS EXAMINONS LES PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES EN FONCTION DE CHAQUE CAS ET SOMMES HEUREUX D'EN DISCUTER AVEC EUX.

TYPES DE PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES QUE L'OFFICE APPUIE GÉNÉRALEMENT

SUJET	VOTE EN FAVEUR	RAISON GÉNÉRALE DE L'APPUI	PROPOSITIONS NOTABLES	RAISON POUR NE PAS APPUYER CERTAINES PROPOSITIONS
Information accrue sur les risques environnementaux et sociaux et sur le rendement à cet égard	26 sur 45 (58 %)	Une meilleure information permet aux investisseurs d'évaluer le profil de risque des activités des sociétés à l'égard des facteurs environnementaux et sociaux pertinents sur le plan financier à long terme.	Valero Energy Ameren Amazon.com Emerson Electric	La société présente déjà de l'information ou la proposition était trop normative.
Adoption de normes en matière de responsabilité de l'entreprise et information à ce sujet (p. ex., droits de la personne, gestion de l'eau)	14 sur 28 (50 %)	Les sociétés qui adoptent et mettent en application des normes déontologiques élevées réaliseront probablement un meilleur rendement financier à long terme.	GenOn Energy Reynolds American Chevron Caterpillar	Proposition trop normative ou qui ne fait que multiplier des initiatives déjà en place.
Adoption d'élections annuelles	29 sur 29 (100 %)	L'élection annuelle des tous les administrateurs du conseil renforce la responsabilité des membres du conseil vis-à-vis des actionnaires.	McDonald's Western Union Reynolds American	Sans objet.
Rapport sur les contributions aux partis politiques	40 propositions sur 49 (82 %)	Une plus grande information sur les contributions faites aux partis politiques aide les actionnaires à évaluer les coûts, les risques et les avantages associés à cette contribution.	Occidental Petroleum IBM Raytheon AT&T	Proposition trop normative ou qui ne fait que multiplier des initiatives déjà en place.
Élection des administrateurs au scrutin à la majorité simple	10 propositions sur 10 (100 %)	Le scrutin à la majorité simple donne aux actionnaires la possibilité de voter contre un administrateur. Si un candidat ne reçoit pas la majorité des suffrages exprimés, il ne devrait pas être élu comme administrateur.	Apple Caterpillar Oracle Sherwin-Williams	Sans objet.
Séparation du poste de président du conseil de celui de chef de la direction	20 propositions sur 25 (80 %)	Les différentes responsabilités des deux postes exigent des leaders différents.	Exxon Mobil FedEx JPMorgan Chase	La société a nommé un administrateur principal indépendant, dont les fonctions sont clairement définies. Suite à la mise à jour de nos Principes et directives de vote par procuration en février 2011, nous appuyons maintenant toutes les propositions d'actionnaires sur la séparation du poste de président du conseil de celui de chef de la direction.
Modification des articles, règlements ou statuts afin de donner le droit aux actionnaires de demander la tenue d'assemblées extraordinaires	25 propositions sur 25 (100 %)	Comme au Canada, les actionnaires détenant un pourcentage déterminé d'actions devraient avoir le droit de demander la tenue d'assemblées extraordinaires.	Citigroup Pfizer Wal-Mart	Sans objet.
Réduction des exigences liées au scrutin à la majorité qualifiée	10 propositions sur 11 (91 %)	Les exigences liées au scrutin à la majorité qualifiée sont source d'inégalités entre les actionnaires et limitent les droits des actionnaires minoritaires.	H&R Block Southwest Airlines	La proposition non appuyée concernait deux personnes qui, à elles deux, détenaient la majorité du droit de vote; les clauses de majorité qualifiée offraient alors une protection aux autres actionnaires.

TYPES DE PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES QUE L'OFFICE N'APPUIE GÉNÉRALEMENT PAS

SUJET	RAISON POUR NE PAS APPUYER LA PROPOSITION
Rapport sur les disparités salariales	Notre intérêt à l'égard de la rémunération des cadres porte sur le lien entre la rémunération et le rendement. L'information demandée n'améliorerait pas la capacité des actionnaires d'évaluer la politique de rémunération de l'entreprise sous l'angle du rapport entre la rémunération et le rendement.
Propositions des actionnaires concernant les rémunérations	Nous préférons exprimer notre position sur les questions de rémunération au moyen d'un vote consultatif sur les rémunérations plutôt qu'en appuyant des propositions d'actionnaires.
Propositions trompeuses	Ces propositions semblent progressistes, mais, en réalité, nuisent aux efforts des sociétés en ce qui a trait aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques et aux autres facteurs ESG. Elles sont souvent trop normatives et peuvent entraîner des coûts importants par rapport aux avantages potentiels.

GESTION DE PLACEMENTS

La recherche sur les facteurs ESG (environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance) importants à long terme fait partie intégrante de la stratégie de placements de l'Office, guide la sélection de ses interventions et l'élaboration des ordres du jour et oriente ses décisions de placement et la gestion ultérieure des actifs.

SOUTIEN À LA RECHERCHE

Nous croyons que l'analyse des placements doit tenir compte des facteurs ESG dans la mesure où ils influent sur le risque et le rendement à long terme. Du fait de notre seul mandat d'investisseur, nous n'appliquons pas de critères de sélection aux titres des sociétés qui ne respectent pas certaines normes. Nous prenons plutôt les facteurs ESG en compte dans notre évaluation de l'impact de ces facteurs sur la valeur intrinsèque d'une entreprise ou d'un placement, et de l'importance du risque qui y est attaché. Les données sur les facteurs ESG sont plus rares et moins uniformes que les recherches sur les données financières traditionnelles. Cependant, l'impact des facteurs ESG peut s'avérer conséquent dans certains cas et susceptible de croître plutôt que l'inverse. Nous continuons à rechercher les moyens d'estimer la manière dont les facteurs ESG peuvent influer les résultats de l'entreprise dans le temps, et de rechercher la meilleure manière d'incorporer systématiquement les facteurs ESG dans l'évaluation des entreprises.

En plus de la recherche détaillée sur les entreprises faite par notre équipe d'investissement responsable et les gestionnaires de portefeuille, nous recherchons et nous encourageons la recherche faite par des organismes tiers, qui incorpore des facteurs ESG importants sur le long terme. À titre d'exemple, nous avons parrainé des études du Clarkson Centre for Business Ethics & Board Effectiveness de l'École des hautes études commerciales Rotman de l'Université de Toronto sur le lien entre la rémunération des cadres et leur rendement. Nous demandons aux courtiers en placements d'effectuer des études spécifiques ou nous les y encourageons, et nous tenons compte de l'apport de leur recherche sur les facteurs ESG dans la répartition de nos transactions et de nos commissions de courtage.

DÉCISIONS DE PLACEMENT

PLACEMENTS SUR LES MARCHÉS PUBLICS

L'équipe de spécialistes de l'investissement responsable fait partie du service Placements sur les marchés publics. L'équipe travaille en étroite collaboration avec le groupe de recherche fondamentale au sein du service Titres de sociétés - marché mondial, le groupe de gestion du portefeuille responsable de la sélection des titres sur une base de long et court terme, pour trouver les moyens de mieux évaluer les risques ESG et leur impact sur la valeur intrinsèque d'une entreprise. L'équipe fournit la recherche détaillée aux gestionnaires de portefeuille appartenant aux équipes de Recherche fondamentale et Placements relationnels, particulièrement dans les secteurs de l'énergie et des matières premières. Par exemple, l'équipe de l'investissement responsable analyse la capacité des sociétés minières à gérer les enjeux environnementaux et les relations avec les collectivités dans le cas d'activités dans des pays à haut risque. Le responsable du secteur des matières premières considère cette analyse comme partie intégrante de l'évaluation de la capacité des entreprises à conserver leur « permis » tant légal que social d'exercer leurs activités.

Notre groupe Placements relationnels, qui prend des participations importantes dans des sociétés ouvertes, est d'avis que l'approche qu'adoptent les entreprises à l'égard des facteurs ESG est une bonne indication de leur engagement dans la croissance durable et de leur potentiel pour la création de valeur à long terme.

PLACEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS À CAPITAL FERMÉ ET DANS DES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE

Dans nos services Placements immobiliers et Placements privés, l'évaluation des facteurs ESG fait partie du processus de vérification préalable, lorsque ces facteurs concernent le placement envisagé. La plupart des placements dans les sociétés fermées ont par nature un caractère de long terme; l'impact potentiel des facteurs ESG y est donc particulièrement important. Une fois qu'un placement a été réalisé dans une société fermée ou dans le secteur immobilier, l'évolution de ce placement en ce qui a trait aux risques et aux possibilités en matière d'ESG fait l'objet d'un suivi, comme partie intégrante de la gestion de cet actif, tout au long de la durée de vie du placement.

Bien évidemment, l'Office doit adhérer à ses propres principes dans la gestion des entreprises où nous contrôlons la gouvernance ou exerçons une solide influence sur celle-ci. Les régimes de rémunération des cadres et la composition du conseil d'administration, notamment les compétences nécessaires et les contributions indépendantes, sont les premières choses que nous regardons en vue d'éventuels changements lorsque nous participons à la gestion d'une entité.

IMMOBILIER

L'empreinte environnementale des bâtiments commerciaux, notamment des facteurs comme l'efficacité énergétique, les émissions de GES, l'utilisation de l'eau et le rejet de déchets, constitue un élément d'appréciation important pour déterminer l'attrait de l'immeuble pour les locataires éventuels et, par conséquent, la valeur économique du bien immobilier et sa viabilité. Ainsi, tous ces facteurs sont pris en compte dans la sélection des nouveaux placements et ils forment également un élément important de l'analyse de la compétitivité continue de notre placement.

En Amérique du Nord, le système de classement des bâtiments dits « verts » et appelé le « Leadership in Energy and Environmental Design » (LEED) encourage la construction de bâtiments durables et l'élaboration de pratiques durables par le biais de normes et de critères de performance. Des classements similaires sont utilisés en Europe. Tout comme l'Office, nos principaux partenaires dans l'acquisition et la gestion de biens immobiliers tiennent compte des systèmes de classement, dont le LEED, dans l'élaboration de leur portefeuille de placements immobiliers. Par exemple, l'Office collabore avec Oxford Properties dans l'immeuble Royal Bank Plaza situé à Toronto, le plus grand immeuble certifié LEED EB Or au Canada. On peut également citer en exemple le complexe First Canadian Place à Toronto, en cours de certification, et l'immeuble de McGraw-Hill à Manhattan (au 1221 Avenue of the Americas) censé être le plus grand immeuble de bureaux de la ville de New York possédant la certification LEED pour les immeubles existants. Dans le cadre de la gestion de nos actifs immobiliers, la prise d'initiatives appropriées en matière d'environnement est parfaitement justifiée par des rentrées de revenus sur lesquelles on peut compter.

EFFETS POTENTIELS DE L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX :

- accroissement des loyers et meilleur taux d'occupation (du fait de la demande des locataires pour des normes);
- augmentation de la valeur du bâtiment;
- réduction substantielle des frais d'exploitation, et par conséquent;
- meilleur rendement de l'investissement.

INFRASTRUCTURES

L'Office a établi un portefeuille de plus de 9 milliards de dollars dans les infrastructures, comme les services publics, les routes à péage et les réseaux de communications. Il s'agit de placements importants, même pris individuellement, faits avec une perspective à très long terme, fréquemment de 20 ans ou plus. Certaines de ses infrastructures ont des empreintes environnementales et sociales importantes; l'évaluation de ces facteurs, tant à l'aide de spécialistes internes qu'en faisant appel à des d'experts techniques contractuels, avant toute recommandation de placements dans des infrastructures, constitue donc une pratique normale. Nous tenons compte de tous les risques de baisse de valeur entraînée par la pollution des sites, le coût des dommages ou de remise en état, les effets d'un litige potentiel ou de la législation en matière environnementale, les impacts sociaux et autres facteurs, et nous tenons compte des coûts de réduction ou de compensation de ces impacts.

L'exploitation et le rendement financier d'un bien immobilier détenu dans le portefeuille peuvent souvent être améliorés. Prenons l'exemple d'une grande société de services publics, détenue dans notre portefeuille, qui est un chef de file sur son marché tant sur le plan de l'efficacité énergétique et de la conservation d'énergie que sur celui de la production d'énergie provenant de ressources renouvelables. Cette société offre à ses clients des programmes, déjà primés, leur permettant de réaliser des économiques de coûts et d'énergie. De tels programmes profitent aux clients et contribuent à figer la réglementation locale et à protéger les revenus et la tarification à long terme. La société de services publics cherche également un équilibre entre son obligation de fournir de l'électricité à bas prix et l'évolution de la législation qui exige qu'un certain pourcentage de la production provienne de ressources renouvelables. Par conséquent, la société a élargi la capacité de production de son parc d'éoliennes, au-delà des simples exigences actuelles, réduisant ainsi le risque futur de non-respect de la législation environnementale, susceptible de se renforcer.

Dans des marchés non concurrentiels, les organismes de réglementation surveilleront l'exploitation d'une entreprise pour s'assurer qu'elle livre bien les services que les clients attendent et qu'ils paient. Par exemple, une autre société de services publics dans laquelle l'OIRPC a investi fait l'objet, par l'autorité réglementaire nationale, d'une recherche intensive quant à la meilleure méthode de noter la bonne performance de son exploitation, en incluant plusieurs facteurs environnementaux. Une telle évaluation permettra d'établir des limites de prix, mais également de récompenser les sociétés de services publics qui offrent un service de haute qualité. Grâce au soutien de nos partenaires dans ce placement en ce qui a trait aux dépenses d'investissement, la société de services publics est devenue un chef de file dans son secteur, relativement au plan d'incitatifs des autorités réglementaires, et s'est vue offrir une amélioration substantielle de sa structure tarifaire.

PLACEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS PRIVÉES

Les placements privés de l'Office couvrent une large gamme d'entreprises dans des secteurs différents. Par conséquent, la forme et la portée des vérifications préalables en matière de facteurs ESG varient aussi considérablement, et nous faisons en général appel à des experts indépendants ou à des consultants expérimentés dans le domaine en question. Nous coordonnons également nos analyses avec des conseillers financiers et en assurance. Ces examens portent sur les risques importants, les impacts financiers potentiels et les recours possibles, et peuvent également mettre au jour des occasions de génération de revenus et d'amélioration de la valeur. Les données sont analysées par l'équipe chargée des placements dans des sociétés fermées et les effets possibles sont couverts dans l'évaluation qui en résulte et qui fait partie de recommandation de placement officielle.

Un bon exemple de nos activités concerne un placement dans une entreprise pétrolière et gazière exerçant ses activités dans le secteur des sables bitumineux au Canada. Lors de la vérification préalable, l'équipe a examiné les enjeux environnementaux et les inquiétudes des parties prenantes quant à l'exploitation actuelle et planifiée, et a analysé les audits environnements faits en interne et à l'externe. Nous avons également discuté de la manière dont l'entreprise interagit avec les collectivités. Le processus a mis en évidence plusieurs initiatives de l'entreprise :

- une gestion proactive de la conformité, avec une formation continue et en profondeur du personnel;
- un niveau élevé d'engagement avec la population locale et de promotion du développement économique local, y compris des journées portes ouvertes avec le personnel, à l'occasion desquelles les membres de la collectivité peuvent suivre les choses de près, poser des questions et faire des commentaires;
- un recours important aux entrepreneurs locaux.

Du fait de ses placements dans des sociétés fermées, l'Office peut être représenté au conseil d'administration et, dans tous les cas, reste au fait de la gestion de son actif. Par l'intermédiaire du conseil d'administration et d'autres canaux, nous participerons activement à la résolution des problèmes liés aux facteurs ESG, à la gestion des risques et à la recherche d'occasions de créer de la valeur.

EN PERSPECTIVE

Alors que les difficultés économiques à l'échelle mondiale se poursuivent, l'Office a réaffirmé son souci de sa vision à long terme afin de préserver les prestations de retraite de 17 millions de Canadiens. L'investissement responsable s'inscrit, de manière notable, dans le droit fil de cette stratégie, et nous continuerons de consolider une telle approche dans les années à venir.

Les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies guident nos activités et nous accentuerons nos efforts selon ces six principes. Notre plan de gestion comprend trois grands objectifs :

(1) Consolider l'intégration des facteurs ESG dans la prise de décisions de placement, en faisant davantage d'analyse des risques et de la valeur, et une meilleure évaluation des impacts possibles des facteurs ESG sur le rendement financier de l'entreprise, et en prenant en compte la recherche fondamentale.

(2) Poursuivre un plus grand engagement, à titre d'investisseur actif, grâce à un dialogue élargi avec les entreprises canadiennes et internationales à propos de nos priorités que sont les changements climatiques, les industries extractives, l'eau et la rémunération des cadres, et par le biais des initiatives réglementaires et des normes améliorées.

(3) Promouvoir les pratiques exemplaires dans le domaine de l'investissement responsable, relativement au mandat de l'Office, grâce à une participation dans des initiatives lancées en collaboration avec d'autres investisseurs importants.

La gouvernance demeure un point clé de nos activités. Comme l'a mentionné David Denison dans son message comme président de la Coalition canadienne pour la bonne gouvernance en 2011, « nous nous efforçons d'exercer une influence positive sur la gouvernance des sociétés ouvertes », car « la gouvernance des entreprises représente un critère important et pertinent dans le choix des placements, et [notre] engagement à poursuivre une bonne gouvernance s'inscrit dans les responsabilités fiduciaires des gestionnaires d'actifs ».

La mise en œuvre de l'investissement responsable est un processus évolutif. L'amélioration des recherches et de l'information présentée par les sociétés accroîtra notre capacité à cibler nos efforts d'engagement et à tenir compte des facteurs ESG dans nos pratiques de placement. Nous avons encore beaucoup à faire et l'Office demeure engagé à renforcer la prise en compte du principe d'investissement responsable, qui fait partie intégrante de notre approche à long terme en matière de portefeuille total à l'égard des placements de la caisse du RPC.

POUR CONNAÎTRE LES PLUS RÉCENTS ÉVÉNEMENTS EN CE QUI A TRAIT À L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE À L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA, VEUILLEZ CONSULTER LA SECTION À CE SUJET SUR SON SITE WEB (WWW.OIRPC.CA).

NOUS ATTENDONS VOS COMMENTAIRES. VEUILLEZ ENVOYER VOS COMMENTAIRES AU SERVICE DES COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES INTÉRESSÉS, À L'ADRESSE CSR@CPPIB.CA.